

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue les 8 et 9 juin 2010 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 11 mai 2010, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- adopté le projet de budget 2010, présenté par Jean-Jacques LENNE. Ce budget est équilibré en recettes/dépenses à 348 000 €. La Commission note l'augmentation sensible de la subvention de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.
- approuvé le règlement intérieur présenté par Philippe MASSE.
- approuvé les chartes, présentées par Jacques BERANGER, qui devront être signées par les membres de la CTI, les délégués et chargés de mission ainsi que les experts professionnels, académiques et étudiants.
- entendu une communication de Corinne CABASSUD sur le déroulement des premières missions dans le cadre du suivi périodique du Sud-Ouest. Le calendrier est modifié en conséquence.
- pris connaissance de nouvelles demandes d'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé*
- approuvé les compositions de différentes missions, hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique du Nord-Est (habilitation à compter de la rentrée 2010)

- **Région Franche-Comté – Académie de Besançon**

Université de Besançon

Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté (ISIFC)

Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'ingénieurs de Franche-Comté de l'Université de Besançon*, spécialité *Génie biomédical*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

(AVIS N° 2010/06-01)

- **Région Bourgogne – Académie de Dijon**

Université de Dijon

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université de Dijon*, spécialité *Génie industriel*, en partenariat avec l'*ITII Bourgogne*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

- École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux (ESIREM)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux de l'Université de Dijon*, dans les 2 spécialités – *Matériaux - Informatique et électronique* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

- Institut supérieur de l'automobile et des transports de Nevers (ISAT)

L'avis sera donné le 29 juin 2010

(AVIS N° 2010/06-02)

Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon)

Avis favorable à l'habilitation, pour 6 ans, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement*, dans les 2 spécialités – *Agronomie - Agroalimentaire* - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

(AVIS N° 2010/06-03)

2/ Suivi périodique des écoles de spécialisation

Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à compter de la rentrée 2010, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences et techniques nucléaires*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

La Commission rappelle que "*seuls les ingénieurs diplômés, au sens de la loi française, peuvent obtenir le diplôme d'ingénieur de spécialisation. Les élèves non diplômés ingénieurs obtiennent un certificat de l'établissement*" (extrait de R&O).

(AVIS N° 2010/06-04)

3/ Suivi général des habilitations

Université de Marne-la-Vallée

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2010 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université de Marne-la-Vallée*, spécialité *Image, multimedia, audiovisuel et communication*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

L'habilitation est étendue à la formation continue.

(AVIS N° 2010/06-05)

Université Paris-XIII

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2010 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII*, dans les 4 spécialités – *Informatique – Énergétique – Mathématiques appliquées et calcul scientifique – Télécommunications et réseaux* – en formation initiale sous statut d'étudiant.

La Commission constate que la spécialité *Mesures et contrôles qualité*, habilitée depuis 2007, n'a pas ouvert. En conséquence, elle donne un avis défavorable au renouvellement de l'habilitation

Par ailleurs, l'Université sollicite l'extension à l'apprentissage de la spécialité *Informatique*.

(voir ... 3/ Développement de l'apprentissage)

(AVIS N° 2010/06-06)

École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction (ESITC Cachan)

Décision de renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2010 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(DECISION N° 2010/06-07)

École pour l'informatique et les techniques avancées (EPITA)

Décision de renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2010 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École pour l'informatique et les techniques avancées*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(DECISION N° 2010/06-08)

École supérieure d'agriculture d'Angers (ESA Angers)

La Commission prend acte du nouveau cursus en apprentissage organisé sur 3 années.

En conséquence, elle décide d'autoriser, pour 4 ans à partir de la rentrée 2010 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'agriculture d'Angers*.

(DECISION N° 2010/06-09)

École de biologie industrielle (EBI)

La Commission prend acte du rapport à mi-parcours établi par l'École.

(DECISION N° 2010/06-10)

3/ Développement de l'apprentissage

Université Paris-XIII

Avis favorable, pour 3 ans à partir de la rentrée 2010 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), à l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université Paris-XIII*, spécialité *Informatique*.

L'ouverture effective de la formation est toutefois conditionnée par l'envoi à la Commission de documents dûment signés.

(AVIS N° 2010/06-06)

4/ Modification des cursus d'un établissement - regroupement de spécialités

Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech)

La Commission prend acte du nouveau cursus qui sera mis en place à partir de la rentrée 2010, regroupant les spécialités *Agronome à vocation générale* et *Agroalimentaire*, ainsi que la spécialité *Forêt*, préparée dans le cadre de l'École nationale, du génie rural, des eaux et forêts. Ce nouveau cursus de 3 années pourra être suivi sous statut d'étudiant ou d'apprenti.

En conséquence, la Commission donne un avis favorable à l'habilitation, pour 2 ans à partir de la rentrée 2010 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement*, en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti.

Les premiers diplômes sanctionnant ce nouveau cursus seront délivrés en 2013, les étudiants et apprentis en cours d'études obtiendront les diplômes actuellement habilités.

A titre exceptionnel, un avis favorable est donné à la demande de prolongation d'une année, de la possibilité de recruter des apprentis en vue de préparer en 2 années le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement*, spécialité *Agronome à vocation générale*. Cette prolongation s'appliquera à la seule rentrée 2010.

Les habilitations relatives au diplôme préparé en partenariat avec l'ITIA et au diplôme de spécialisation préparé dans le cadre de l'École nationale, du génie rural, des eaux et forêts ne sont pas modifiées.

(AVIS N° 2010/04-11)

5/ Demande d'habilitation présentée par une nouvelle école

ECAM Strasbourg-Europe

ECAM Strasbourg-Europe, association de droit local alsacien-mosellan, nouvelle école du **Groupe ECAM**, sollicite l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé* pour l'école qu'elle crée, à Strasbourg, en vue de former des ingénieurs qui auront une formation pluridisciplinaire *Arts et Métiers* ancrée à une connaissance forte de l'Europe multi-culturelle.

La Commission prendra sa décision après réception de documents complémentaires

(DECISION N° 2010/06-12)

6/ Admission par l'État (établissements étrangers)

Programme de formation d'ingénieurs d'excellence au Vietnam (PFIEV)

Issu, en 1997, de l'engagement des gouvernements français et vietnamien et de la mobilisation d'un consortium de 9 établissements français, ce programme est implanté dans les trois instituts polytechniques de Hanoi, Danang et Ho Chi Minh Ville ainsi qu'à l'École de génie civil de Hanoi. Il concerne 3 spécialités – *Génie mécanique – Génie électrique – Génie civil* – qui se déclinent en 14 options, chaque option recevant l'appui d'une des écoles du consortium français.

La Commission donne un avis favorable au renouvellement de l'admission par l'État, pour 6 ans à compter de la rentrée 2010, des diplômes d'*Ingénieur d'excellence* préparés dans les établissements membres du *Programme de formation d'ingénieurs d'excellence au Vietnam*, dans les spécialités et options indiquées :

- **Institut polytechnique de Hanoi** : Génie mécanique (*Aéronautique*) – Génie électrique (*Informatique industrielle – Systèmes d'information et de communication*),

- **Institut polytechnique de Danang** : Génie mécanique (*Production automatisée*) – Génie électrique (*Informatique industrielle*)

- **Institut polytechnique de Ho Chi Minh Ville** : Génie mécanique (*Aéronautique – Mécatronique – Matériaux avancés – Polymères et composites*) – Génie électrique (*Systèmes énergétiques – Télécommunications*)

- **École de génie civil de Hanoi** - Génie civil (*Infrastructures de transport – Ingénierie urbaine – Ingénierie hydraulique*),

(AVIS N° 2010/06-13)